

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers

en exercice : 11
de présents : 9
de votants : 9

Date de convocation :

05/10/2023

Date d'affichage :

13/10/2023

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :

DCM n° 2023-26
DÉCISION MODIFICATIVE
N°1
EXERCICE 2023

Séance du 9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, ROGER Jean, BARDOLS Frédéric, MUREZ Stéphane, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, LORICHON Michel, LIGER Sylvie, BRETON Antoine

Absents excusés : VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice

Madame PIQUET Sarah a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal d'Olivet,

Vu le Code des Collectivités locales et notamment ses articles L2311.1 à L2312.1 à 4 et L2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2023-17 du Conseil Municipal en date du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Le Maire expose à l'assemblée que ces décisions modificatives restent conformes aux orientations budgétaires définies par la municipalité et le conseil Municipal lors de l'adoption du budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

CHAPITRE /ARTICLE	LIBELLÉ OPÉRATION	DÉPENSES	RECETTES
011 - 60612	Énergie / Électricité	- 3 000€	
011-615232	Entretien et réparations réseaux	- 1 000€	
022 - 022	Dépenses imprévues	- 7 000€	
012 – 6411	Personnel titulaire	+ 7 000€	
012 – 6413	Personnel non titulaire	+ 4 000€	
TOTAL DM n° 1		0 €	0 €
Budget Primitif 2023		560 500.72 €	560 500.72€
Total après D.M °1		560 500.72 €	560 500.72 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND

